



Comment devenir producteur Bio Cohérence ?

Le dossier d'adhésion se compose des éléments suivants :

- **Le formulaire d'adhésion** : renseignement de vos coordonnées, activités, productions.
- **La copie de votre certificat bio**, de l'année en cours, délivrée par votre organisme certificateur.
- **Le règlement de votre adhésion**, calculé en fonction du mois de votre entrée dans Bio Cohérence (*tarifs ci-après*).
- **L'engagement de conformité** : autocontrôle à remplir en fonction des activités de votre ferme. Dès l'année prochaine, un contrôle Bio Cohérence sera réalisé par votre organisme certificateur tous les ans en même temps que le contrôle bio
- **La déclaration d'ingrédients** : fiche à compléter pour chaque produit transformé à labelliser indiquant sa composition et les procédés de fabrication (*en annexe de l'engagement de conformité*).

Remplissez et envoyez votre dossier d'adhésion à :

Bio Cohérence
22 avenue des Peupliers
31320 Castanet-Tolosan

Le **comité de marque** est constitué de représentants nommés en assemblée générale.

Il est en charge de l'**attribution de la marque**, sur la base de votre engagement de conformité la première année et sur celle du rapport de contrôle les années suivantes. Il veille au respect des exigences du cahier des charges de Bio Cohérence.

L'**attestation de conformité** labellise votre ferme et vos productions.

Elle vous permet d'**utiliser la marque** sur les produits qui y sont listés, sous réserve d'être en conformité avec les exigences de la marque et de régler l'adhésion annuelle. Elle est valable 14 mois.

A partir de l'année suivant votre première adhésion, une **redevance** sur le chiffre d'affaires des produits vendus labellisés Bio Cohérence vous sera demandée tous les ans (*calcul ci-après*).

Tarifs d'adhésion

Valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, votre adhésion comprend votre cotisation à l'association, le droit d'entrée dans la marque, les frais de dossier et la labellisation de votre ferme et de vos produits.

Si vous êtes producteur sans activité de transformation, vous adhérez en tant que producteur.

Si vous souhaitez labelliser vos produits transformés, vous adhérez en tant que producteur transformateur.

Mois d'entrée	Producteur	Producteur transformateur
Janvier	204 € TTC	240 € TTC
Février	198 € TTC	234 € TTC
Mars	192 € TTC	228 € TTC
Avril	186 € TTC	222 € TTC
Mai	180 € TTC	216 € TTC
Juin	174 € TTC	210 € TTC

Mois d'entrée	Producteur	Producteur transformateur
Juillet	168 € TTC	204 € TTC
Août	162 € TTC	198 € TTC
Septembre	156 € TTC	192 € TTC
Octobre	150 € TTC	186 € TTC
Novembre	144 € TTC	180 € TTC
Décembre	138 € TTC	174 € TTC

L'adhésion est valable pour une année civile et doit être **renouvelée tous les ans**.

Les appels à cotisation se font en début d'année pour l'année en cours.

A partir de l'an prochain, votre adhésion inclura le coût du contrôle Bio Cohérence et son montant s'élèvera à :
- 204 € TTC si vous êtes adhérent producteur
- 240 € TTC si vous êtes adhérent producteur transformateur.

Redevance de marque

A partir de la deuxième année d'adhésion, une redevance est due par tous les opérateurs labellisés, qu'ils utilisent ou non la marque pour vendre leurs produits. Ainsi tous les adhérents utilisateurs de la marque participent à sa promotion et à son développement.

Cette redevance est basée sur la **tranche du chiffre d'affaires des produits labellisés vendus l'année précédente** (tranches de 50 € jusqu'à 1000 k€ de chiffre d'affaires, tranches de 500 € au-delà).

Une redevance de 20 € est due pour tout chiffre d'affaires (CA) inférieur à 20 000 €.

Tranche de CA HT	Redevance HT
0 € < CA ≤ 20 k€	20 €
20 k€ < CA ≤ 50 k€	35 €
50 k€ < CA ≤ 100 k€	75 €
100 k€ < CA ≤ 150 k€	135 €
150 k€ < CA ≤ 200 k€	175 €

Tranche de CA HT	Redevance HT
201 k€ < CA ≤ 250 k€	235 €
...	...
950 k€ < CA ≤ 1000 k€	975 €
1000 k€ < CA ≤ 1500 k€	1250 €
1500 k€ < CA ≤ 2000 k€	1750 €

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter :

05 34 31 66 41 / contact@biocoherence.fr

Rendez-vous également sur notre site internet : www.biocoherence.fr



Formulaire d'adhésion Producteur

Informations générales

Raison sociale : _____

Forme juridique : _____

Prénom et nom du/des exploitant(s) : _____

Numéro SIRET : _____

Adresse complète du siège social : _____

Tél : _____ Email : _____

Site internet : _____

Votre ferme

Surface de l'exploitation : _____

Votre ferme est-elle déjà certifiée en agriculture biologique ? Oui Non

Depuis quelle année ? _____

Par quel organisme certificateur ? _____

Avez-vous sur votre exploitation des productions conventionnelles ? Oui Non

Si oui, lesquelles ? _____

Etes-vous à proximité d'infrastructures polluantes (routes, décharges, incinérateurs, etc.) ?

Oui Non

Si oui, merci de préciser sa nature ainsi que la distance

Nature : _____ Distance : _____

Merci également de joindre un plan de situation de vos lieux de production situant ou signalant ces infrastructures. Ce plan peut être réalisé sur le support de votre choix (photos issues de la déclaration PAC, carte IGN, etc.).

Bio Cohérence

22 avenue des Peupliers
31320 Castanet-Tolosan

Tél. 05 34 31 66 41

www.biocoherence.fr



Vos activités

Productions

(cochez les cases correspondantes et précisez pour chaque production la surface ou le nombre d'animaux)

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Grandes cultures/Prairies : _____ | <input type="checkbox"/> Vaches allaitantes : _____ | <input type="checkbox"/> Pisciculture : _____ |
| <input type="checkbox"/> Fruits : _____ | <input type="checkbox"/> Vaches laitières : _____ | <input type="checkbox"/> Apiculture : _____ |
| <input type="checkbox"/> Légumes : _____ | <input type="checkbox"/> Brebis : _____ | <input type="checkbox"/> Equidés : _____ |
| <input type="checkbox"/> PPAM : _____ | <input type="checkbox"/> Chèvres : _____ | <input type="checkbox"/> Escargots : _____ |
| <input type="checkbox"/> Champignons : _____ | <input type="checkbox"/> Porcs : _____ | <input type="checkbox"/> Lapins : _____ |
| <input type="checkbox"/> Viticulture : _____ | <input type="checkbox"/> Volailles de chair : _____ | <input type="checkbox"/> Autre : _____ |
| <input type="checkbox"/> Semences : _____ | <input type="checkbox"/> Poules pondeuses : _____ | _____ |

Parmi ces productions, quelles sont celles que vous ne pouvez pas faire labelliser Bio Cohérence à ce jour ? Précisez pourquoi.

Transformation

Souhaitez-vous labelliser des produits transformés ?

- Oui Non

Si oui, merci de bien vouloir remplir l'annexe de ce formulaire.

Commercialisation

De quelle manière valorisez-vous vos productions ?

Vente directe : Ferme Marché AMAP Internet Autres : _____

Vente au détail : Magasins spécialisés bio Magasins de producteurs
 Grande distribution Artisans (boulangers, bouchers, etc.)
 Autres : _____

Vente à des intermédiaires (précisez) :

- Grossistes : _____ Restauration collective : _____
 Coopératives : _____ Autres : _____
 Transformateurs : _____

Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires HT annuel de votre exploitation (de l'année précédente) : _____

Part du chiffre d'affaires envisagée en Bio Cohérence :

- moins de 50 % plus de 50 % 100 %

Bio Cohérence

22 avenue des Peupliers
31320 Castanet-Tolosan

Tél. 05 34 31 66 41

www.biocoherence.fr



Autres structures agricoles

Etes-vous exploitant ou associé d'autres structures agricoles ? Oui Non

Si oui, précisez leurs noms : _____

Y a-t-il des productions conventionnelles sur ces autres exploitations ? Oui Non

Si oui, lesquelles ? _____

J'accepte que le nom de ma ferme apparaisse sur le site internet www.biocoherence.fr.

J'accepte que mes coordonnées soient transmises à d'autres professionnels adhérents de Bio Cohérence.

Merci de rayer les mentions pour lesquelles vous ne donnez pas votre accord.

En signant ce formulaire, je certifie que les informations transmises sont exactes et je certifie :

- avoir pris connaissance et accepter les statuts et le règlement intérieur de Bio Cohérence
- avoir pris connaissance de la charte de Bio Cohérence et m'engager à la respecter et la soutenir en tant que producteur
- avoir pris connaissance du formulaire d'engagement pour les producteurs et m'engager à respecter l'ensemble des points qui y sont détaillés.

Prénom et nom	Date et Signature *

Documents à joindre à votre formulaire d'adhésion :

- ✓ Le règlement de votre adhésion annuelle à l'association Bio Cohérence (IBAN : FR76 1027 8022 1200 0204 5780 111 - BIC : CMCIFR2A)
- ✓ En cas d'infrastructures polluantes proches, un plan de situation de vos lieux de production situant ou signalant ces infrastructures
- ✓ Le certificat bio délivré par votre organisme certificateur en cours de validité
- ✓ L'engagement de conformité rempli et signé (*disponible sur demande auprès de l'association*).

L'ensemble est à adresser par courrier à : **Bio Cohérence**
22 avenue des Peupliers
31320 Castanet-Tolosan

ou par email à : contact@biocoherence.fr

* Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique interne et sont destinées à la gestion des adhésions et de la facturation de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Bio Cohérence par courrier ou par email contact@biocoherence.fr.

Bio Cohérence

22 avenue des Peupliers
31320 Castanet-Tolosan

Tél. 05 34 31 66 41

www.biocoherence.fr



Annexe Transformation

A remplir si vous souhaitez labelliser des produits transformés.

Quels produits transformés souhaitez-vous faire labelliser Bio Cohérence ?

Vos produits sont-ils transformés à la ferme ?

- Oui Non

Faites-vous appel à un façonnier (pour transformer, conditionner ou stocker) ?

- Oui Non

Si oui, merci de préciser son nom et ses coordonnées :

Etes-vous vous-même façonnier pour un ou plusieurs donneurs d'ordre ?

- Oui Non

Etes-vous certifié bio pour cette activité de façonnier ?

- Oui Non

Pour les produits transformés que vous souhaitez labelliser, merci de détailler leur composition en complétant pour chaque produit la fiche de déclaration d'ingrédients annexée à l'engagement de conformité.

Bio Cohérence

22 avenue des Peupliers
31320 Castanet-Tolosan

Tél. 05 34 31 66 41

www.biocoherence.fr



Formulaire d'engagement Bio Cohérence - Producteur

Ce formulaire détaille les engagements réciproques de Bio Cohérence et du producteur adhérent.

Les engagements du producteur

En demandant l'adhésion et la labellisation Bio Cohérence, le producteur s'engage à :

- ✓ Respecter les règles de production biologique en vigueur et le cahier des charges Bio Cohérence ainsi que ses règles d'usage
- ✓ Respecter et soutenir la charte de Bio Cohérence et les fondamentaux de la bio qui y sont inscrits
- ✓ Réaliser, dans les deux ans suivant son adhésion, l'autodiagnostic Bio Cohérence pour évaluer ses pratiques et à initier une démarche de progrès sur les bases de ses conclusions
- ✓ Respecter toute décision prise par le comité de marque, sans préjudice des dispositions prévues au recours [*statuts de Bio Cohérence, article 9-B*]
- ✓ Accepter les visites de contrôle de son organisme certificateur sur l'ensemble de ses lieux de production, de transformation et de stockage, destinés ou non au mode de production biologique
- ✓ Accepter les éventuels prélèvements d'échantillons en vue d'analyses de conformité et donner accès au contrôleur ou à l'auditeur à la comptabilité et aux éléments de preuve y afférant
- ✓ Autoriser son organisme certificateur à signaler à Bio Cohérence tout retrait ou toute suspension de certification ou de licence concernant le mode de production biologique
- ✓ Informer Bio Cohérence de tout retrait ou suspension de certification décidé par son organisme certificateur
- ✓ Transmettre à Bio Cohérence tous les résultats d'analyses effectuées sur ses lieux de production ou sur ses produits, dans le cadre de la certification agriculture biologique par son organisme certificateur
- ✓ Respecter le principe de transparence de l'association et transmettre par courrier tout fait ou suspicion de contamination de ses parcelles, récoltes, produits, etc. par des contaminants, pesticides ou OGM
- ✓ Régler annuellement le montant des frais d'adhésion (y compris les frais de contrôle) et de redevance définis par l'assemblée générale de Bio Cohérence
- ✓ Utiliser le label Bio Cohérence uniquement après avoir reçu l'accord du comité de marque
- ✓ Apposer le logo de Bio Cohérence sur ses produits labellisés

Bio Cohérence

22 avenue des Peupliers
31320 Castanet-Tolosan

Tél. 05 34 31 66 41

www.biocoherence.fr



Les engagements de Bio Cohérence

Bio Cohérence s'engage vis-à-vis de chaque adhérent producteur à :

- ✓ Le tenir informé de toute évolution du cahier des charges, de la charte et des éléments de l'autodiagnostic
- ✓ Mandater pour le contrôle du cahier des charges Bio Cohérence l'organisme de contrôle qu'il a désigné pour sa certification agriculture biologique
- ✓ Lui transmettre dans un délai raisonnable toute décision du comité de marque concernant son dossier
- ✓ Recevoir et traiter toute réclamation concernant la situation de son dossier
- ✓ Garantir la confidentialité des données qu'elle reçoit et qui lui sont transmises par ses adhérents
- ✓ Développer, protéger et promouvoir le label Bio Cohérence
- ✓ Garantir et entretenir la crédibilité du label
- ✓ Informer de l'intérêt d'une agriculture biologique socialement, environnementalement et économiquement cohérente
- ✓ Défendre les intérêts du label et des membres de l'association

Bio Cohérence

22 avenue des Peupliers
31320 Castanet-Tolosan

Tél. 05 34 31 66 41
www.biocoherence.fr